

COMMUNIQUE des syndicats de la FSU de l'UBO, le 5 mars 2009. Non-tenue du Congrès de l'UBO.

Les sections syndicales FSU de l'UBO (SNESup, SNCS, SNES, SNASUB) déplorent les manœuvres du Président Olivard en vue d'empêcher toute prise de position des élus représentant la communauté universitaire lors de la tenue de l'Assemblée des 3 Conseils élargie au CTP.

Une délégation émanant des Assemblées Générales du mois de décembre, soutenue par l'intersyndicale a rencontré le président le 7 janvier. Après plus de deux heures de discussion, le président avait envisagé de réunir le Congrès pour une « prise de position officielle de l'UBO ». Il a fallu deux mois d'atermoiements et de manœuvres dilatoires, et ceci malgré les demandes de conseils de départements, de conseils d'UFR, du CEVU, pour qu'il accepte de réunir les trois conseils auxquels il a adjoint le CTP, constituant du même coup une « structure » qui n'a jamais eu aucune existence dans aucune université, au contraire du Congrès. Partisans du dialogue, nous ne nous y sommes pas opposés, malgré la différence de nature entre un comité technique paritaire (moitié des membres nommés par le président) et les trois conseils centraux.

En début de séance, nous avons découvert que, contrairement à la position qu'il avait adoptée à sa réunion d'information du 25 février, le président Olivard s'opposait à ce qu'il y ait vote à cette assemblée du 4 mars.

Comment n'est-il pas possible de faire à l'UBO ce qui s'est fait dans au moins un tiers des universités françaises ? : Bordeaux 1, Bordeaux 3, Bourgogne (Dijon), Grenoble 3, Le Havre, Le Mans, Lille 1, Lille 3, Lyon 1, Lyon 2, Montpellier 3, Orléans, Paris 1, Paris 3, Paris 11, Paris 13, Perpignan, Provence (Aix-Marseille 1), Reims, Rennes 2, Rouen, St Etienne, Strasbourg, Toulouse 2, Toulouse 3, Tours, UBS (Lorient-Vannes), ULCO (Littoral et Côte d'Opale).

Par la loi dite "Libertés et Responsabilités des Universités" le gouvernement prétend vouloir donner l'autonomie aux Universités. Il est maintenant devenu évident pour un nombre sans cesse croissant de membres du personnel des universités et des étudiants que c'est en fait tout le contraire qui mis en place. Cette loi rend possible des types de comportement autocratique.

En conjonction avec le projet de modification de la formation des enseignants et des concours de recrutement, le projet de décret sur le statut des enseignants-chercheurs, le projet de nouveau contrat doctoral, la réforme de l'allocation des moyens, les suppressions massives de postes, le démantèlement des organismes de recherche, sont à la source de l'ensemble des mouvements de protestation dans les Universités françaises.

La réunion du Congrès aurait fourni l'occasion à l'UBO d'exprimer symboliquement une position collective sur ces sujets. Elle aurait pu permettre de formuler des propositions à une période charnière où le gouvernement commence à envisager de négocier sur les différents projets mentionnés plus haut, après avoir longtemps refusé d'écouter la communauté universitaire et de la recherche (au soir du 4 mars, rien ne prouve qu'il ait commencé à entendre).

L'annonce par le président Olivard de convocations échelonnées dans le temps pour les trois conseils centraux de l'UBO montre que le message envoyé hier au cours de la réunion des 3 conseils + CTP n'a pas été compris.

Nous réaffirmons notre volonté d'une discussion des 3 conseils centraux, cette fois sans manœuvre visant à dénaturer la force symbolique de messages par vote du congrès de l'UBO. C'est pourquoi nous voulons une réunion commune des conseils. Nous acceptons la date du 12 mars, que ce soit le matin ou l'après-midi. Des discussions séparées ne remplaceront jamais une réflexion commune.